

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/2024		CS	G	
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. HASAN, Khalil, Al-Ittihad Pharmacy, Fes, Morocco 35 95 36 26 279@gmail.com 038 00	06/01/2022	904,21

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

The diagram illustrates the human mandible (lower jawbone) viewed from the side. The teeth are numbered sequentially from 1 to 8 on both the upper and lower arches. A vertical arrow labeled 'H' points upwards, indicating the direction of the occlusal plane. A horizontal arrow labeled 'D' points to the left, representing the sagittal plane. The numbers 1 through 8 are placed near their respective teeth to indicate their position and sequence.

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## **COEFFICIENT DES TRAVAUX**

#### MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS



# ساحة فلورنس - فاس CLINIQUE FLORENCE -

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Lovenox 4000ulantixa inj b2  
P.P.V : 138,10 DH

6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Lovenox 4000ulantixa inj b2  
P.P.V : 138,10 DH

6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Lovenox 4000ulantixa inj b2  
P.P.V : 138,10 DH

6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Lovenox 4000ulantixa inj b2  
P.P.V : 138,10 DH

6 118001 080472

donnance

Fès, le :

6 | 1 | 22

*Bachir Kammou*

1. Pb Vix Fly

(S.V)

6 118001 081257

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30  
P.P.V : 35DH70

6 118001 081189

2x5 (15 µm)

plus 1x5 (3

2. Kordigic 160g.

(S.V)

3. Lovenox 0,4ml x 4

CLINIQUE FLORENCE /  
Administration /  
8 Avenue Mohammed Le Korri  
Tél : 05 35 96 51 51

CLINIQUE FLORENCE /  
Administration /  
8 Avenue Mohammed Le Korri  
Tél : 05 35 96 51 51

T.P : 13137017 - I.F : 15291658 - CNSS : 1730285 - ICE : 000150712000023

و8، شارع محمد القرى ساحة فلورنس م.ج – فاس 30000

6 et 8, Av Mohammed EL Korri Place Florence V.N - FES 30000

GSM : 07 72 04 20 00 - Tél : 05 35 96 51 51 - E-mail : cliniqueflorence@gmail.com

Dr. Monamea SLAOUI  
Cardiologue Interventionnel  
Av. Slaoui Résidence Nouveau Bureau 101  
1er Etage - FES - TEHRAK - 30000